

Les commandes de listes et de comptages

L'onglet « Listes et comptages » permet déclencher la constitution de listes de propagande, de récupérer les listes arrêtées des communes du département ainsi que les comptages associés à un scrutin.



The screenshot shows a web interface titled 'Listes et comptages'. At the top left, there is a 'LISTE' tab and a refresh message: 'Cette page se rafraichit toutes les 15 minutes.' Below the title, there are three buttons: '+ Demander les listes arrêtées', '+ Demander le fichier de propagande', and 'réinitialiser l'affichage'. A table with six columns is displayed below. The columns are: 'Identifiant du livrable', 'Type de livrable', 'Date de la demande', 'Date du traitement', 'Libellé du scrutin', and 'Téléchargement'. The table contains four rows of data, each with a download icon in the 'Téléchargement' column.

Identifiant du livrable	Type de livrable	Date de la demande	Date du traitement	Libellé du scrutin	Téléchargement
143792	Listes arrêtées du département	21/05/2019 10:44	21/05/2019 11:00		
26580	Listes arrêtées du département	20/04/2019 13:38	20/04/2019 13:42		
23028	Fichier de propagande du département	12/04/2019 15:43	12/04/2019 15:48		
20700	Fichier de propagande du département	09/04/2019 15:28	09/04/2019 15:34		

Dans le tableau apparaît une ligne par produit préalablement demandé, trié par date : on récupère le fichier correspondant en cliquant sur l'icône de téléchargement (dernière colonne).

Le sous-onglet « Demander les listes arrêtées » permet de constituer un fichier d'archive (format .zip) contenant les dernières listes arrêtées de toutes les communes du département.

Le sous-onglet « Demander le fichier de propagande » permet de déclencher la constitution d'un fichier au format .csv contenant la liste de tous les électeurs ayant, à la date de la demande, un rattachement actif dans une commune du département.

La production des comptages associés à un scrutin est déclenchée par le sous-onglet « Demander les comptages » de l'onglet scrutin ».

Le traitement des demandes se fait en léger différé. Quand le fichier est constitué, la colonne « Date de traitement » est renseignée dans le tableau récapitulatif et l'icône de téléchargement apparaît.

Remarque :

Il est possible d'obtenir la liste arrêtée d'une seule commune à partir de l'onglet « Notifications » du portail « Communes » : pour cela, il faut sélectionner les notifications de type « Livrables » et cliquer sur le numéro de la ligne correspondante.